

Fribourg, le 30 juin 2019

## Avant-projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs ainsi que la loi sur l'aide sociale

### Réponse du Parti socialiste fribourgeois à la Consultation

Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur,

Le Parti socialiste fribourgeois (PSF) vous remercie de l'avoir associé à cette consultation sur l'avant-projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs ainsi que la loi sur l'aide sociale.

#### Modifications de la loi sur les impôts cantonaux

Ces modifications, qui touchent trois domaines n'appellent pas de commentaires

En effet, il s'agit pour l'article 33, d'une mise en conformité de la loi fédérale qui fait suite à la votation populaire sur la stratégie énergétique 2050. Pour l'article 36, il s'agit d'appliquer une motion concernant l'augmentation de la déduction fiscale telle que votée par le Grand Conseil. Enfin la révision de l'article 112, concernant les banques, n'appelle pas de commentaires puisqu'elle est déjà entrée en vigueur rétroactivement conformément au droit fédéral.

#### Modifications de la loi sur l'aide sociale

Le PSF salue la mise en application du postulat Andrea Burgener Woeffray / Bruno Fasel qui donnera les outils nécessaires à l'élaboration de rapports de suivi de la situation sociale et de pauvreté dans le canton.

Le PSF souhaite cependant que les données fournies par les différents services soient rendues anonymes avant leur transmission au service de la statistique ceci afin de restreindre le cercle des personnes ayant accès à ces données. Les techniques actuelles permettent ce genre d'exercice sans péjorer le processus d'appariement.

#### **Modification proposée de l'article 2a alinéa 3 et 4**

*3 Les services et les établissements traitant des données nécessaires à l'élaboration du rapport au sens de l'alinéa 2 transmettent celles-ci au Service de la statistique après les avoir rendues anonymes.*

*4 Le Service de la statistique est chargé d'apparier les différentes données, ~~de les rendre anonymes~~, puis de créer la base de données consolidée afin que le Service en charge du rapport puisse l'exploiter.*

C'est avec ces considérations que nous vous transmettons notre prise de position sur l'avant-projet de loi cité en titre. Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur, à notre considération distinguée.

Pour le PSF, Benoît Piller

\* \* \* \* \*